



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/07/19

Reçu en Préfecture le : 12/07/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 8 juillet 2019
D - 2019/342

Aujourd'hui 8 juillet 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Estelle GENTILLEAU, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle CUNY présente à partir de 17h15, Monsieur Joël SOLARI présent jusqu'à 17h35, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 17h35 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h45

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUMI, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Michèle DELAUNAY

Animations et accompagnements des clubs. Subventions. Autorisation de signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Animations Plage du Lac 2019

Dans le cadre de la 219^{ème} édition de la « Plage du Lac » qui se déroule du 1^{er} juin au 31 août 2019, ainsi que les mercredis et week-ends de septembre, à Bordeaux Lac, des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site sont mises en place.

En 2018, l'opération a drainé plus de 180 000 visiteurs, dont 127 000 baigneurs et près de 6 300 personnes ayant participé aux animations sportives.

Le programme d'animations du site en période estivale est une clé de la réussite de la plage, c'est pourquoi la ville souhaite continuer à accompagner les initiatives portées par les associations sportives de proximité.

Sa mise en œuvre représente un coût pour les associations. Il est donc proposé de verser à celles-ci une subvention selon les montants ci-après :

ASSOCIATION	ACTIVITE	SUBVENTION
Centre de voile	- Voile - Stand up paddle	8 300 €
Bordeaux Maritime Sauvetage (BM2S)	- Découverte du sauvetage côtier - initiation à l'utilisation d'une planche de sauvetage côtier	2 800 €

Aide au fonctionnement des clubs sportifs et acteurs bordelais

Tout au long de l'année, la ville de Bordeaux accompagne financièrement les clubs sportifs œuvrant au développement de la pratique sportive sur le territoire, au travers de 4 grands axes :

- le sport éducatif et de loisirs et le développement des activités sportives de proximité ;
- la formation des jeunes et des dirigeants ;
- la promotion et le développement de la pratique féminine ;
- le développement de la filière haut-niveau.

Il est ainsi proposé de soutenir certains projets et clubs répondant aux axes de la politique sportive municipale et nécessitant un accompagnement exceptionnel :

STRUCTURE	OBJET	SUBVENTION
JSA Bordeaux Métropole Basket (JSA BMB)	Subvention de fonctionnement complémentaire	25 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget supplémentaire 2019 – fonction 40, nature 6574.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer les subventions proposées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2019 des JSA BMB.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juillet 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – JSA BORDEAUX METROPOLE BASKET
ANNEE 2019

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association JSA Bordeaux Métropole Basket, le 31 janvier 2019, pour un montant de 175 000 €.

Il a été convenu ce qui suit :

Entre

La ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 8 juillet 2019, reçue en Préfecture de Gironde le

Et Monsieur Eric Sarrazin, Président de l'association JSA Bordeaux Métropole Basket,

ARTICLE 1 – Dispositions financières

Dans le cadre du sport de haut niveau, la ville de Bordeaux souhaite accompagner les initiatives de l'association. La subvention initiale est donc augmentée de 25 000 € afin de participer au coût de fonctionnement complémentaire de l'association.

Par conséquent, la subvention globale de l'association est portée à 200 000 € pour l'année 2019.

ARTICLE 14 – Concours financiers apportés par la ville

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêt de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

Pour l'exercice 2019, le montant de ces aides ne sera consolidé définitivement que dans le cadre de l'adoption du compte administratif, en juin 2020, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées et de leur valorisation actualisée.

A titre d'information, pour l'année 2017, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 14 040 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la ville de Bordeaux

P/le Maire

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pour l'association JSA Bordeaux Metropole
Basket

Eric SARRAZIN
Président